

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous remercie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se déroulera à la MAIRIE, le :

Mardi 13 décembre 2022 à 19 h 00

Comptant sur votre présence.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

1°) Décision budgétaire modificative n° 2.

2°) Délibération autorisant Mme la Trésorière à passer une opération non budgétaire.

3°) Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Adoption d'un règlement budgétaire et financier au 1^{er} janvier 2023.

4°) Tarifs 2023 (cantines, salle des fêtes, concessions cimetières...).

5°) Autorisation de dépenses « section investissement » avant adoption du budget 2023 – budget général – budget bois.

6°) Nomination d'un représentant de la commune à la Commission Consultative des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) créée par le SYDED.

7°) Demande d'ouverture dominicale présentée par Bi1 pour la période des fêtes 2023.

8°) Cession à M. Jacques HENRIET des parcelles de terrain cadastrées section E n° 597 et 599 sur lesquelles sont implantés des garages + parcelle E n° 600 pour l'implantation d'un garage supplémentaire, place de la Griotte, avec création d'une servitude de passage sur le terrain cadastré section E n° 601.

9°) Cession à M. Mme Charles FAIVRE-PIERRET des parcelles de terrain cadastrées section BJ n° 76 et 182, route des Fins.

10°) PERSONNEL COMMUNAL :

- Suite à une démission :
Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet, au 1^{er} janvier 2023.

- Suite à une démission :
Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à 21/35^{ème} au 1^{er} février 2023.

- A la demande d'un agent qui souhaite réduire son temps de travail :
Diminution du temps de travail d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe qui passera de 28/35^{ème} à 17.50/35^{ème} au 1^{er} janvier 2023.

- Pour pallier un départ (21/35^{ème}), une réduction de temps de travail (10.50/35^{ème}) et augmenter le temps de travail en crèche (3.50/35^{ème}) :
Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet à compter du 1^{er} février 2023.

- Pour permettre les avancements de grade 2023, suppression et création de différents postes.

- Indemnité spéciale de fonction des agents de la Police Municipale.

11°) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

12°) Questions diverses.

Fait à Villers Le Lac, le 6 décembre 2022.

Le Maire,

Dominique MOLLIER